



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2011

Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2011

Documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 mai 2011

L'Assemblée Générale Mixte de la société Bureau Veritas Registre international de classification de navires et d'aéronefs (la « Société ») se tiendra le vendredi 27 mai 2011 à 15 heures à l'adresse suivante : Eurosites, 28 avenue George V, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions mentionnés dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 8 avril 2011 (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>) et sur le site Internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs) rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale.

Les principales modalités pratiques de participation et de vote à l'Assemblée sont décrites dans l'avis de réunion susvisé ainsi que dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°55 (<http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>) et aux Petites Affiches le 9 mai 2011. Ces avis peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs) rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale.

Un dossier « avis de convocation » comprenant l'ordre du jour, le texte des résolutions et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée a été adressé aux actionnaires nominatifs. Ce document a également été mis en ligne sur le site internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs) rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale.

Les documents mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont accessibles sur le site Internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs), rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale, depuis le **vendredi 6 mai 2011**.

Tous les autres documents préparatoires relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et/ou sur le site Internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs), rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actionnaires peuvent également demander jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'Assemblée, soit jusqu'au **lundi 23 mai 2011** inclus l'envoi des documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

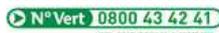
- pour les actionnaires inscrits au nominatif dans le registre principal tenu par BNP Paribas Securities Services : auprès de BNP Paribas Securities Services - CTS – Assemblées Générales, Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère 93761 Pantin cedex ;
- pour les actionnaires inscrits au nominatif dans le sous-registre salarié tenu par CACEIS Corporate Trust : auprès de CACEIS Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux cedex 09 ;
- pour les actionnaires au porteur : soit auprès de l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs titres, soit, à condition de joindre à leur demande une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier, directement auprès de BNP Paribas Securities Services, à l'adresse ci-dessus.



Les autres documents et informations dont la mise à disposition est requise en application des dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés par les actionnaires dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, selon le cas, au siège social ou sur le site internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs) rubrique Informations actionnaires / Assemblée Générale.

Il est rappelé que le Document de référence 2010 de la Société déposé le 23 mars 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers est disponible sur le site Internet de la Société (www.bureauveritas.fr/investisseurs) rubrique Information réglementée / Rapports annuels et financiers, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Le Document de référence 2010 intègre notamment le rapport financier annuel, le rapport du Président du Conseil d'administration rendant compte notamment des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, ainsi que les honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Information actionnaires



Contacts analystes-investisseurs

financeinvestors@bureauveritas.com

Bureau Veritas
67-71, boulevard du Château
92200 Neuilly-sur-Seine

